

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 6 mars 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

VP	- Vice-présidente et ministre de la Culture	.2
•	Tarifs et modalités de délivrance des documents généalogiques, fonciers, cartographiques, topographiques et numériques par la Direction des Affaires Foncières	
•	Subvention en faveur du Conservatoire artistique de la Polynésie française – <i>Te Fare 'Upa Rau</i>	2
•	Subvention en faveur de la Maison de la Culture – <i>Te Fare Tauhiti Nui</i>	2
•	Subvention en faveur d'une association culturelle	3
•	7º édition du Heiva Taure'a	3
ΜI	IFT – Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail	
•	Subvention en faveur de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française	4



- VP -

Tarifs et modalités de délivrance des documents généalogiques, fonciers, cartographiques, topographiques et numériques par la Direction des Affaires Foncières

Sur proposition de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Conseil des ministres a adopté un arrêté portant fixation des tarifs et des modalités de délivrance des documents généalogiques, fonciers, cartographiques, topographiques et numériques par la Direction des Affaires Foncières (DAF).

L'objectif de cet acte est de réunir les grilles tarifaires des documents délivrés par la DAF en un seul texte réglementaire, exception faite des documents cadastraux et de ceux délivrés par la recette conservation des hypothèques qui relèvent de la loi fiscale.

Cet arrêté prévoit aussi d'abaisser à **100 F CFP** le tarif pour la délivrance des documents fonciers d'archive, des fiches d'informations généalogiques, des copies d'arrêts de la Haute Cour tahitienne, ainsi que les attestations de recherches généalogiques.

Subvention en faveur du Conservatoire artistique de la Polynésie française - *Te Fare 'Upa Rau*

Sur proposition de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de **3 500 000 F CFP**, en faveur du Conservatoire artistique de la Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau*.

Cette subvention est destinée à l'acquisition de matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Subvention en faveur de la Maison de la Culture - Te Fare Tauhiti Nui

Sur proposition de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de deux subventions d'investissement d'un montant total de **41 000 000 F CFP**, en faveur de la Maison de la Culture – *Te Fare Tauhiti Nui*.

Ces subventions sont destinées à :

- des travaux d'aménagement et de réhabilitation, d'un montant de 33 000 000 F CFP;
- la mise en place d'une signalétique bilingue, d'un montant de 8 000 000 F CFP.



Subvention en faveur d'une association culturelle

Sur proposition de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de **1 000 000 F CFP**, en faveur de l'association *Fauna nui*.

Cette décision fait suite à l'avis du comité d'attribution des aides financières en matière de culture et de patrimoine de la Polynésie française, qui s'est basé sur des critères de sélection rigoureux. Ces critères incluent la pertinence culturelle et patrimoniale du projet, sa qualité et sa valeur artistique et culturelle, voire son caractère innovant, l'impact et les retombées potentielles pour le Pays, la nature des publics ciblés et les initiatives en faveur de l'éco labellisation.

Le projet porte sur l'acquisition de quatre remorques destinées aux travaux d'entretien, d'embellissement et d'aménagement des sites archéologiques de Maeva, à Hūāhine.

7e édition du Heiva Taure'a

Sous l'égide de la Vice-présidence, et ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation, la 7e édition du Heiva Taure'a se déroulera du jeudi 7 au samedi 9 mars sur l'aire de spectacle de To'atā et viendra concrétiser le travail de plusieurs centaines de collégiens polynésiens.

En 2018, à l'initiative de l'association Heiva Taure'a, est né, avec l'accompagnement respectif du Conservatoire Artistique de la Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau* et de la Maison de la Culture – *Te Fare Tauhiti Nui*, un projet pédagogique interdisciplinaire permettant aux collégiens de s'impliquer dans leur culture au travers des enseignements scolaires dispensés par la création d'un spectacle entier articulé en thèmes et en chorégraphies, mélodies et percussions correspondantes.

En 2024, 13 collèges répondent présents pour concourir au Heiva Taure'a : le collège de 'Ārue, le collège de Māhina, le collège de Papara, le collège de Taravao, le collège Ta'aone, le collège de Teva i Uta, le collège Henri HIRO, le collège Maco TEVANE, le collège Pomare IV, le collège de Hao, le collège de Taha'a, le collège Mata'ura de Tubuai et le Groupement d'Observation Dispersé de Maupiti (GOD de Maupiti).

En plus de ces établissements, la Fraternité Chrétienne des Handicapés participera pour la première fois à l'événement dans la catégorie orchestre, hors concours.

Pour cette nouvelle édition, le jury du Heiva Taure'a est composé de sept personnalités reconnues dans le monde de la danse traditionnelle et de l'enseignement : Hiriata BROTHERSON, présidente du jury, Heimoana METUA, Poerava TAEA, Vaihere POHUE-CADOUSTEAU, Moana'ura TEHEI'URA, Guillaume FANET et Tonyo TOOMARU.

Des lots, des attestations et des trophées seront remis aux gagnants et aux participants pour saluer et récompenser leur implication dans ce chantier mêlant culture et pédagogie.



- MFT -

Subvention en faveur de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'Administration et de la Formation professionnelle, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention d'un montant de **40 000 000 F CFP**, en faveur de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), pour le financement de l'enquête emploi annuelle en Polynésie française.

Cette subvention vise à soutenir le financement de l'enquête emploi annuelle, une initiative cruciale pour évaluer le marché du travail et orienter les politiques d'emploi sur le territoire.

L'enquête emploi annuelle de l'ISPF revêt une importance capitale dans la collecte de données précises et actualisées sur l'état de l'emploi en Polynésie française. Cette initiative permet de comprendre les tendances du marché du travail, d'identifier les secteurs en croissance, de mesurer le chômage et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

Cette subvention témoigne de l'engagement du gouvernement envers le développement économique et social de la Polynésie française. En investissant dans la collecte de données fiables sur l'emploi, le gouvernement démontre sa volonté de prendre des décisions éclairées pour promouvoir l'emploi, stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie des citoyens.

La ministre de la Fonction publique a souligné l'importance de cette subvention, déclarant ainsi : « L'enquête emploi annuelle de l'ISPF est un pilier essentiel de notre stratégie pour comprendre et répondre aux besoins du marché du travail. Cette subvention exceptionnelle permettra d'assurer la continuité de cette initiative cruciale et renforcera notre capacité à élaborer des politiques d'emploi efficaces. ».

